

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 5 décembre 2016 à 19 h 30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédérick Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- M. François Parent | 5- M. Yvan Tanguay |
| 3- Mme Caroline Lemay | 6- |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 40.

1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de novembre 2016 ;
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de novembre 2016;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de voirie;
- 8- Période de questions ;
- 9- Adoption du règlement 174-2016 ayant pour objet la détermination des fréquences des sessions du conseil municipal 2017 de la Municipalité d'Inverness ainsi que l'endroit et l'heure de celles-ci;
- 10- Adoption du règlement 175-2016 ayant pour objet de fixer le taux des salaires et des frais de déplacement des employés municipaux pour l'exercice 2017;
- 11- Avis de motion pour la modification du règlement sur la rémunération des élus;
- 12- Avis de motion règlement d'emprunt;
- 13- Dépôt des états financiers semestriels;
- 14- Maire suppléant pour janvier, février et mars 2017;
- 15- Maire suppléant pour le conseil de la MRC de l'Érable;
- 16- Changement d'horaire au bureau municipal;
- 17- Demande CPTAQ de M. Jean Cardinal (Gabriel Beauvais-Cardinal);
- 18- Orientation préliminaire de la CPTAQ; engagement de la MRC de l'Érable et des municipalités;
- 19- Transfert des postes budgétaires;
- 20- Entretien de la patinoire;
- 21- Achat d'une « zamboni » usagée;
- 22- Dépôt d'une pétition relative au garage en toile;
- 23- Demandes de citoyens relatives au nouveau plan d'urbanisme;
- 24- Offre de partenariat hivernal pour la saison 2016-2017 du Mont Apic;
- 25- Protocole d'entente inter-municipale relatif à la gestion des « loisirs collectifs Inverness-Laurierville »;
- 26- Travaux de scellement de fissures sur le rang 11 et sur le chemin Gosford;
- 27- Embauche d'un chauffeur pour le déneigement;
- 28- Compte-rendu du comité famille;
- 29- Varia
 - A) Avis de départ de la coordonnatrice de la bibliothèque
 - B) Demande concernant l'immeuble du 1831, rue Dublin
 - C) Programme de prévention en santé et sécurité au travail
 - D) Mandat à Me Mélissa Blais notaire dans le dossier Les entreprises B.Dumas Inc.

E) Programmation des travaux 2014-2018(Travaux de pavage sur le Rang 8)

30- Période de questions

31- Levée de la séance

R-312-12-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-313-12-2016 Proposé par le conseiller François Parent

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

R-314-12-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2015

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de novembre 2016.

5-APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer pour le mois de novembre est de : **290 941.72\$**

R-315-12-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que les dépenses autorisées du mois de novembre soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

22- DÉPÔT D'UNE PÉTITION RELATIVE AU GARAGE DE TOILE

La directrice générale dépose une pétition provenant des résidents du Chemin des cèdres concernant l'utilisation des garages de toile.

6- COURRIER

Ministère des transports

Vous informe que, suite au dépôt de la municipalité de documents confirmant les sommes dépensées dans le cadre du volet « Redressement des infrastructures routières locales du programme Réhabilitation du réseau routier local, après analyse; votre dossier est conforme et qu'il a été transféré à la Direction de la gestion financière et de l'expertise immobilière laquelle de chargera de vous communiquer les modalités de remboursement de l'aide financière.

Bureau du Lieutenant-Gouverneur

Sollicite votre coopération d'une part, en lui soumettant des candidatures dans le cadre de son programme de Distinctions honorifiques pour les aînés qui décerne la Médaille du Lieutenant-gouverneur et, d'autre part, en informant les organismes du milieu de son programme.

Conseil québécois sur le tabac et la santé

Vous informe que la semaine pour un Québec sans tabac aura lieu du 15 au 21 janvier 2017 et que des outils promotionnels sont disponibles gratuitement pour inciter les citoyens à un monde sans fumée.

Commission de la construction du Québec

Vous informe que le gouvernement a promulgué le projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale...). Un article de cette loi élargit les types de travaux qu'il est permis aux communautés urbaines et municipalités de faire réaliser par leurs propres employés. Une fiche mémoire en pièce jointe illustre les principaux éléments de la réglementation.

Association du lac William

Vous fait parvenir en copie conforme la demande d'aide financière faite à la municipalité de Saint-Ferdinand pour la réalisation d'une étude paléolimnologique afin d'identifier la provenance de la sédimentation qui impacte le lac William, la rivière Bécancour, le lac à la Truite d'Irlande et le lac Joseph.

Ministère de la Sécurité publique

Vous informe qu'on a procédé à l'analyse finale de la réclamation de la municipalité en lien avec le sinistre survenu le 14 juillet 2016 et qu'un chèque de 12 302.36\$ vous sera émis à titre de paiement final de l'aide financière admissible.

7- RAPPORT DE VOIRIE

L'inspecteur fait son rapport.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- ADOPTION DU RÈGLEMENT 174-2016 AYANT POUR OBJET LA DÉTERMINATION DES FRÉQUENCES DES SESSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2017 DE LA MUNICIPALITÉ D'INVERNESS AINSI QUE L'ENDROIT ET L'HEURE DE CELLES-CI

Règlement no 174-2016

Règlement ayant pour objet la détermination des fréquences des sessions du conseil municipal 2017 de la Municipalité d'Inverness ainsi que l'endroit et l'heure de celles-ci.

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses sessions ordinaires pour la prochaine année en fixant les jours de celles-ci ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 7 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le règlement no 174-2016 soit adopté et que ce conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante du règlement.

Article 2

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité d'Inverness pour 2017, ses sessions se tenant les lundis et débuteront à 19 h 30 **au poste de pompiers situé au 333 Rue Gosford** :

9 janvier	6 février	6 mars	3 avril
1 mai	5 juin	3 juillet	8 août
11 septembre	2 octobre	13 novembre	4 décembre

Article 3

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs se rapportant au même sujet.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

10- ADOPTION DU RÈGLEMENT 175-2016 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DES SALAIRES ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2016.

Règlement no 175-2016

Règlement ayant pour objet de fixer le taux des salaires et des frais de déplacement des employés municipaux pour l'exercice 2017.

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure de ce conseil tenu le 7 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

R-317-12-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le règlement no 175-2016 soit adopté et que ce conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le taux de tous les salaires des employés municipaux est établi ainsi pour l'exercice financier 2017 :

Directrice générale adjointe	21.20 \$ par heure
Adjointe administrative (au besoin)	16.00 \$ par heure
Coordonnatrice en loisir et dévelop.	17.00 \$ par heure
Responsable travaux publics	22.00 \$ par heure
Inspecteur de voirie adjoint	19.20 \$ par heure

Séance ordinaire du 5 décembre 2016

Conciliateur-arbitre désigné	17.50 \$ par heure ou un minimum de 40 \$.
Journalier	Du salaire minimum à 18.00 \$/hre
Préposé à l'entretien (pompier)	13.90 \$ par heure
Préposé à l'entretien (autre)	13.50 \$ par heure
Chauffeur pour l'enlèvement de la neige	20.00 à 25.00 \$ par heure
Opérateur de niveleuse	19.05 \$ par heure
Opérateur station d'épuration	30.15 \$ par heure

Article 2

Le taux de frais de déplacement pour les employés municipaux est de 0.43 \$ du kilomètre.

Article 3

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs se rapportant au même sujet.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

11- AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Monsieur Yvan Tanguay donne avis de motion qu'à une prochaine session du conseil, il sera présenté un règlement sur la rémunération des élus.

12- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Monsieur Frédérick Bédard donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement d'emprunt pour des dépenses relatives au remplacement de 2 ponceaux (A1005 et A1006) sur le chemin Gosford nord, le décohesionnement et pavage sur le tronçon #9 sur une longueur de 1.6 km sur le chemin Gosford nord dans le cadre du programme RIRL ainsi que d'autres travaux de voirie.

13- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose les états financiers semestriels.

14- MAIRE SUPPLÉANT POUR JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2017

R-318-12-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que Monsieur Nicolas Mercier soit nommé maire suppléant pour les mois de janvier, février et mars 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

15- MAIRE SUPPLÉANT POUR LE CONSEIL DE LA MRC DE L'ÉRABLE

R-319-12-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que madame Caroline Lemay soit nommée maire suppléant pour le conseil de la MRC de l'Érable pour l'année 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

16- CHANGEMENT D'HORAIRE AU BUREAU MUNICIPAL

R-320-12-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise le changement d'horaire du bureau municipal qui consiste à la fermeture du bureau le vendredi plutôt que le mardi et ce, à compter du 13 janvier 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

17- DEMANDE CPTAQ DE M. JEAN CARDINAL(GABRIEL BEAUVAIS-CARDINAL)

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a pris connaissance de la demande de M. Gabriel Beauvais-Cardinal, laquelle consiste au désir d'acheter (aliéner) une partie de la propriété de son père (Jean Cardinal).

ATTENDU QUE la demande se situe sur une partie du lot 544 du cadastre du Canton d'Inverness.

ATTENDU QUE la superficie visée par la présente demande d'autorisation est de 20 hectares.

ATTENDU QUE la superficie totale de la propriété est de 61,94 hectares.

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité d'Inverness doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par M. Gabriel Beauvais-Cardinal.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise principalement par des sols de classe 7 avec des limitations de pierrosité (P) et de relief (T), selon la carte et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA).

ATTENDU QU'il y n'y aura pas d'impact négatif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car les utilisations ne changeront pas et que la demande ne vise qu'à favoriser le maintien et le développement agricole de cette partie de la propriété.

ATTENDU QU'il y aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande ne changera pas les usages agricoles actuels et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins.

ATTENDU QU'il n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande.

ATTENDU QU'en raison de la demande, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole sera très peu affecté car la superficie visée par la demande sur le lot P-544 est

de ± 20 ha, ce qui est similaire à certaines propriétés du secteur, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

ATTENDU QUE la demande d'aliénation d'une partie de l'exploitation n'a pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

ATTENDU QUE qu'il n'y a pas d'impact négatif majeur sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera normalement suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

R-321-12-2016 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne son appui à la demande d'autorisation déposée à la Commission de Protection du Territoire agricole par M. Gabriel Beauvais Cardinal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

18- ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ; ENGAGEMENT DE LA MRC DE L'ÉRABLE ET DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a fait en 2011 une demande d'autorisation à la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, et que cette demande vise le volet sur les îlots déstructurés (volet 1) ainsi que le volet sur les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (volet 2) ;

ATTENDU QUE cette demande constitue un projet pilote visant le développement de l'agriculture et de la foresterie à temps partiel ;

ATTENDU QU'en surplus de la mise en valeur des potentiels agricoles et forestiers, il y a lieu aussi de prévoir l'intégration de secteurs visant la construction de résidences sans lien avec l'agriculture;

ATTENDU le moratoire pour la présentation de nouvelles demandes à portées collectives le temps que la CPTAQ établisse de nouvelles balises destinées aux MRC;

ATTENDU QUE le moratoire sur les demandes à portée collective combiné avec l'obligation d'obtenir l'unanimité des municipalités face l'orientation préliminaire de la CPTAQ incite celles-ci à trouver une position de compromis qui va dans le sens de l'intérêt général de la MRC malgré les divergences de vues des municipalités par rapport au contenu de la demande de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable, dans sa volonté de tirer profit de l'ensemble des potentiels de sa zone agricole, entend s'investir à développer l'agriculture et la foresterie à temps partiel dans le cadre de son projet pilote et dès maintenant, travailler à caractériser la zone agricole à nouveau pour intégrer des résidences sans lien avec l'agriculture afin de déposer une nouvelle demande en vertu de 59 dès que les modalités de la CPTAQ seront connues;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, devant l'ampleur du défi relatif à la mise en valeur de la zone agricole, désire favoriser la mobilisation des municipalités dans ce chantier en s'assurant de les rallier de façon à ce que chacune d'elles puissent s'y retrouver;

EN CONSÉQUENCE,

R-322-12-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Appuyé et résolu à l'unanimité

QUE la MRC et la municipalité d'Inverness accepte le contenu de l'Orientation préliminaire prononcée au dossier #373898 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

QU'il soit convenu que la MRC s'engage, en début 2017, à déployer des ressources pour caractériser à nouveau la zone agricole de façon à intégrer des résidences sans liens avec l'agriculture via le dépôt d'une nouvelle demande de la MRC en vertu de l'article 59 dès que les nouvelles modalités de la CPTAQ seront connues;

QU'étant donné que l'UPA a déjà approuvé des articles 59 réguliers ailleurs au Québec, il est convenu que la MRC se concerte avec celle-ci pour travailler à présenter une nouvelle demande en vertu de 59 pour des résidences sans liens avec l'agriculture;

QUE la MRC et les municipalités accepte l'orientation préliminaire de la CPTAQ et participe à la réalisation de la phase 1 du chantier (projet pilote et îlots déstructurés) ainsi qu'à l'élaboration de la phase 2 (résidences sans lien avec l'agriculture).

QU'il soit convenu de tenir le Conseil de la MRC et ses municipalités informé en continu de l'évolution du projet pilote et des travaux visant la présentation d'une nouvelle demande en vertu de 59.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

19- TRANSFERT DES POSTES BUDGÉTAIRES

Afin de respecter l'article 6.1 du règlement 36-2013, soit de combler une variation budgétaire.

R-323-12-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que les appropriations de comptes budgétaires suivantes soient autorisées :

Comptes au débit :

02-13000-412 (services juridiques)	11 000
02-22000-522 (ent. Rép. caserne)	2 000
02-32000-200 (cot. employeur)	2 000
02-32034-522 (Travaux TECQ)	10 000
02-33000-140 (Rem. Enlèvement neige)	15 000
02-45100-451 (Collecte plastique)	5 000
02-45110-526 (Réc. Animaux morts)	500
02-70130-681 (élect.patinoire)	5 000
02-70150-522 (Ent. Rép. Terrain de balle)	800
02-70151-522 (Ent. Rép. Parc des chutes)	500
02-70230-681 (Électricité biblio)	4 000

Comptes au crédit :

02-14000-141 (Salaires greffe)	4 000
02-14000-321 (Frais de poste élections)	650
02-14000-670 (Fournitures de bureau)	1 000
02-32000-140 (Rem. Inspecteur voirie)	15 000
02-32033-522 (Réaménagement biblio)	7 000
02-33000-200 (Cot employeur)	2 000
02-45100-522 (Entente régie mat)	15 850
02-70220-959 (Quote-part C.S.B.F.)	5 300
02-70290-999 (Autres act. Culturelles)	5 000

Que le conseil de la municipalité autorise l'affectation d'une somme de 30,000\$ à la réserve financière pour couvrir les dépenses reliées à aux équipements de déneigement (#02-33000-526).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

20- ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Considérant le besoin de combler un poste pour l'entretien de la patinoire

R-324-12-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness engage Monsieur Mario Gagné et Monsieur Sylvain Rondeau pour le démarrage de l'entretien au taux de 15\$/hre. Une fois le démarrage complété, Monsieur Rondeau continuera l'entretien au besoin au taux de 20\$/jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

21- ACHAT D'UNE « ZAMBONI » USAGÉE

Afin de faciliter et d'améliorer l'entretien de la patinoire

R-325-12-2016 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise l'achat d'une « zamboni » usagée (surfaceuse olympia 1980) provenant de la municipalité de Lyster au coût de 2000.00\$ plus les taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

23- DEMANDES DE CITOYENS RELATIVES AU NOUVEAU PLAN D'URBANISME

Les propriétaires concernés demandent à la municipalité de tenir compte de leur situation avant d'adopter le nouveau plan d'urbanisme.

24- OFFRE DE PARTENARIAT HIVERNAL POUR LA SAISON 2016-2017 DU MONT APIC

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat hivernal du Mont Apic pour la saison 2016-2017

R-326-12-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité accepte les offres suivantes :

- De participer aux journées des municipalités; journées qui consistent à offrir à ses citoyens la chance de pratiquer une journée en plein air au Mont Apic et ce à faible coût soit 50% de rabais applicable directement à la billetterie sur preuve de résidence.
- De participer à l'événement « Mont Apic sous les étoiles » qui aura lieu le 18 février 2017. Les municipalités participantes se verront octroyer le statut de commanditaire en échange d'un financement équivalent à 5.00\$ par citoyens présents à l'activité. Les municipalités seront facturées selon le dénombrement de ses citoyens présents. Le prix d'entrée fixé à 10.00\$ sera donc de 5.00\$ pour les citoyens des municipalités participantes. C'est gratuit pour les enfants de cinq ans et moins.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**25- PROTOCOLE D'ENTENTE INTER-MUNICIPALE RELATIF À LA GESTION
DES « LOISIRS COLLECTIFS INVERNESS-LAURIERVILLE »**

Ce point sera discuté ultérieurement.

**26- TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES SUR LE RANG 11 ET LE
CHEMIN GOSFORD**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire des travaux de scellement de fissures sur le rang 11 et sur le chemin Gosford;

ATTENDU QUE le 2 novembre 2016 la municipalité a reçu une réponse positive du Ministère des Transports dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local Volet-Redressement des infrastructures routières locales pour les travaux prévus à l'année 1(Dossier RIRL-2016-314);

ATTENDU QUE l'accord de principe du Ministère des Transports prévoit une aide financière potentielle pouvant atteindre 75% des coûts de réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions concernant les travaux de scellement de fissures sur le rang 11 et sur le chemin Gosford :

Scellement JF Inc.	41 103.56\$
Environnement routier NRJ Inc	41 563.46\$

ATTENDU QUE la soumission de Scellement JF Inc. n'est pas conforme car le formulaire de soumission est incomplet;

R-327-12-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

QUE le conseil de la municipalité d'Inverness décrète des travaux de scellement de fissures sur le rang 11 et sur le chemin Gosford et accepte la soumission de Environnement routier NRJ Inc. au montant de 41 563.46\$.

QUE la totalité de la contribution financière municipale au projet soit pris dans la réserve financière non-affectée de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

27- EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR POUR LE DÉNEIGEMENT

Considérant qu'un des postes de chauffeur de déneigement pour la saison 2016-2017 est devenu vacant suite au départ de Monsieur Nelson Bolduc;

R-328-12-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité d'Inverness engage Monsieur Patrick Côté comme chauffeur de camion de déneigement pour la saison 2016-2017 aux conditions spécifiées dans l'entente de travail préparée par la municipalité d'Inverness.

Que le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à signer les ententes de travail.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

28- COMPTE-RENDU DU COMITÉ FAMILLE

Madame Caroline Lemay, représentante, fait un compte rendu du fonctionnement du comité.

29- VARIA

A) Avis de départ de la coordonnatrice de la bibliothèque

R-329-12-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la démission de Madame Diane Binette à titre de coordonnatrice de la bibliothèque d'Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) Demande concernant l'immeuble du 1831, rue Dublin

ATTENDU QU'une demande de rencontre avec la municipalité a été faite par M. Marcel Nadeau, représentant pour le Groupe Vivaco, propriétaire du 1831, rue Dublin ;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite démolir l'immeuble du 1831, rue Dublin ;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité d'Inverness en 2012;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite connaître les orientations de la municipalité pour ce secteur avant de finaliser sa demande officielle de démolition qui devra être soumis au comité de démolition ;

ATTENDU QUE celui-ci a présenté les grandes lignes de ce qu'il souhaitait faire du terrain une fois le bâtiment démolit par le dépôt de photos et de croquis ;

ATTENDU QU'il s'agit du premier projet en lien avec le règlement régissant la démolition d'immeuble ;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite également transmettre ces attentes vis-à-vis le projet de démolition de l'immeuble ;

R-330-12-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Les membres du conseil présents souhaitent que le projet :

- Soit intégré dans son milieu par l'intégration d'une haie d'arbustes ;
- Soit sécuritaire par l'intégration d'une clôture pour assurer la sécurité ;
- Présente la meilleure intégration possible quant à l'entreposage extérieure ;
- Favorise l'augmentation du nombre de case de stationnement pour les clients;
- Favorise l'intégration d'un aménagement paysager de la cour avant du commerce ;
- Favorise l'aménagement sécuritaire des espaces utilisés pour le stationnement et de l'allée pour l'accès aux matériaux par l'aménagement d'une bordure.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

C) Programme de prévention en santé et sécurité au travail

Considérant que la Société Mutuelle de prévention Inc a élaborée le programme de prévention spécifique à la Municipalité d'Inverness et que le document lui a été remis le 17 novembre 2016 ;

R-331-12-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness accepte le programme de prévention et qu'elle s'occupe de soutenir ses travailleurs dans leurs démarches de prévention et s'assurer que le programme de prévention soit respecté lors des opérations.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

D) Mandat à Me Mélissa Blais notaire dans le dossier Les entreprises B.Dumas Inc.

R-332-12-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness mandate Me Mélissa Blais, notaire pour rédiger les documents officiels pour la cession d'une parcelle de terrain (partie du lot originaire numéro 223) appartenant à la municipalité à Entreprises B.Dumas Inc.

Que la directrice générale, madame Sonia Tardif, ou la directrice générale adjointe, madame Hélène Laplante; et monsieur Michel Berthiaume soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité d'Inverness les documents.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

E) Programmation des travaux 2014-2018 (Travaux de pavage sur le Rang 8)

Attendu que la résolution portant le #R-172-07-2016 est abrogée et remplacée par celle-ci;

Attendu que la municipalité d'Inverness a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Attendu que la municipalité d'Inverness doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

R-333-12-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité d'Inverness s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la municipalité d'Inverness approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité d'Inverness s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

30 – PÉRIODE DE QUESTIONS

31 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-334-12-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la séance soit levée à 20 h 25.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Directrice générale /
Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Secrétaire-trésorière